

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) GENERALITES

Sauf convention spéciale et écrite, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepter malgré toutes stipulations contraires figurant dans ses propres conditions générales d'achat.

2) DELAI D'OPTION

Toutes nos offres de prix ont une validité de trente jours (30 jours) à compter de la date de notre proposition.

3) PRIX

Seuls les prix portés dans notre offre et confirmés par nos soins nous engageant si notre offre a été acceptée dans le délai ci-dessus indiqué. Dans le cas contraire, ils peuvent être modifiés sans préavis en fonction de l'évolution du marché.

4) CLAUSES D'EXPEDITION ET DE LIVRAISON

Les délais d'expédition et de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Quel que soit le lieu de livraison, les délais ne tiennent pas compte de la durée d'acheminement et s'entendent date de départ de nos locaux. Ces délais ne peuvent donner lieu à aucune pénalité, dommages et intérêts, ou annulation de commande sauf accord sur une date ferme figurant dans notre acceptation de commande. Dans ce cas seulement, l'acheteur pourra après mise en demeure, demander la résolution de la commande pour non respect des délais, tous droits à l'indemnisation étant toutefois exclus de convention expresse du fait de ce non respect.

Les réserves et les recours à l'encontre du transporteur incombent à l'acheteur. Celles-ci devront être faites dans les délais légaux, immédiatement sur les documents de livraison du transporteur, confirmés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours ouvrables suivant la réception en France, et dans les 7 jours ouvrables pour les autres pays. Une copie de ces réserves nous sera également adressé .

A notre demande ou celle de l'acheteur nous pourrions effectuer des livraisons partielles entraînant une facturation et son paiement, sans attendre le solde de la commande.

5) TRANSFERT DU RISQUE

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, malgré les dispositions relatives à la réserve de propriété. Au cas où elles sont enlevées en nos locaux, elles sont aux risques de l'acheteur dès la date convenue de leur mise à disposition en nos locaux. Nos produits sont réputés et agréés en nos locaux, alors même que les prix en seraient établis franco.

6) PAIEMENT

Les conditions de paiement indiquées sur nos offres de prix et/ou accusés de réception de commande sont seules valables, quelles que soient celles figurant sur les bons de commande de l'acheteur. La date de nos factures est le point de départ du délai consenti à l'acheteur pour le paiement, la date de paiement exigée est celle figurant sur la facture. En cas de retard de paiement un intérêt destiné à compenser notre préjudice financier sera dû par l'acheteur à compter de la date d'échéance initialement prévue sans pour autant que l'exigibilité des factures soit différée. Cet intérêt sera égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En cas de paiement anticipé aucun escompte ne sera accepté.

7) RESERVE DE PROPRIETE

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement de toutes les sommes qui nous sont dues par l'acheteur, conformément aux dispositions de la loi 80.335 du 12.05.1980. Si les marchandises ont été revendues par l'acheteur, nous aurons une action directe sur le prix de vente de ces marchandises entre les mains du sous-acquéreur, qui sera tenu de se libérer entre nos mains des sommes dues.

8) GARANTIE-REPARATION

Notre matériel est garanti 12 mois à partir de la date de livraison. Dans tous les cas, la garantie se limite au remplacement des pièces de notre fabrication reconnues défectueuses. Toutes les autres fournitures de provenance diverse sont soumises à la durée et aux modalités de garantie des fournisseurs concernés.

Après examen par nos services techniques des pièces défectueuses retournées par l'acheteur, celles-ci seront remplacées gratuitement et ceci ne pourra en aucun cas prolonger la garantie de ces pièces. Tous les autres frais, et notamment de transport et de déplacement restant à la charge du client.

Les réparations feront l'objet d'un accord préalable confirmé par devis.

La garantie est exclue si le vice de fonctionnement résulte :

h de l'usure anormale du produit

h de sa détérioration par une négligence ou par un défaut d'installation (non respect des notices d'installation, raccordement)

h si des modifications ou des adjonctions ont été effectuées sur nos produits par l'acheteur sans notre accord écrit au préalable.

9) PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

SLYCMA conserve l'entière propriété des projets, études, schémas, documents envoyés à l'acheteur, brevetés ou non.

Ils devront rester confidentiels et ne pourront, sans l'autorisation écrite de SLYCMA, être ni communiqués, ni reproduits, ni utilisés pour des besoins autres que ceux pour lesquels ils ont été remis.

10) CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours de garantie ou de pluralité des défenseurs, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon